



Discours de Pierre BIBOLLET – Président de l'Ordre des géomètres-experts  
Accueil du Secrétaire d'Etat à l'Aménagement du Territoire, Hubert FALCO  
39ème congrès des géomètres-experts à Strasbourg  
Le mercredi 17 septembre 2008

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Commissaire du Gouvernement

Monsieur le Président de la FIG,

Monsieur le Président de la FGF,

Monsieur le Président du CLGE,

Monsieur le Président de GE,

Monsieur le Président du Conseil régional de l'Ordre des géomètres-experts de Strasbourg,

Mesdames et Messieurs,

Chers consœurs et confrères,

Chers amis,

Je suis, Monsieur le Ministre, très honoré de vous recevoir au nom du Conseil supérieur de l'Ordre des géomètres-experts et de l'ensemble de la profession.

Votre présence à Strasbourg, montre tout l'intérêt que vous portez et, à travers vous, le Ministère que vous représentez, à la profession de géomètre-expert.

Je tiens, en mon nom personnel et au nom du Conseil supérieur, à vous en remercier.

**Je crois pouvoir vous dire, Monsieur le Ministre, que vous être reçu ici aujourd'hui par une profession en mouvement, signe d'une vitalité renouvelée depuis de nombreux siècles.**

L'OGE a édité à l'occasion de ce congrès un ouvrage qui retrace l'histoire de l'implication de la profession à l'international.

A sa lecture, vous y découvrirez, Monsieur le Ministre, que les relations internationales de notre profession, depuis la fin de la seconde guerre mondiale et la création de l'Ordre, peuvent être découpées en trois grandes périodes.

Tout d'abord, une période au cours de laquelle nos confrères se sont investis de manière louable à l'international. Ils ont utilisé une approche comparée de la profession pour défendre auprès des autorités nationales certaines réformes. C'est ainsi que le DPLG a été largement inspiré des pratiques observées à l'étranger.

Durant les années 1960-1970, la profession s'est recentrée sur des priorités plus nationales et un relatif protectionnisme, qu'un contexte politique réservé à l'égard des professions libérales permet d'éclairer.

Les années 1970 à 1990 ont constitué ensuite une phase nouvelle d'ouverture. L'Ordre des géomètres-experts a largement participé à la création du Comité de Liaison des Géomètres Européens, puis de Geometer-Europas, pour défendre les intérêts de la profession.

Aujourd'hui, l'Ordre des géomètres-experts souhaite développer, pour répondre au contexte de mondialisation, une politique internationale plus offensive que défensive.

Un nouveau chapitre sur l'implication de notre profession dans les relations internationales reste donc à écrire. Et, à l'heure de l'exacerbation du régionalisme et du communautarisme, l'implication humaniste de notre profession au plan international depuis le premier congrès international des géomètres à Paris en 1878, nous laisse un riche héritage qui nous indique le sens que doit prendre notre action pour les temps à venir.

**Et, cet avenir passe, vous n'en serez pas surpris, par la modernisation de notre délégation de service public.**

En effet, l'article premier de la loi du 7 mai 1946 instituant l'Ordre des géomètres-experts fixe clairement la responsabilité de notre profession libérale, s'agissant de l'accomplissement de notre mission de délégation de service public : la délimitation foncière.

Cette mission fondamentale s'est enrichie et complexifiée depuis sa première définition en 1946.

C'est la raison pour laquelle, l'Ordre a décidé de mettre au cœur de ses réflexions la question de la modernisation de sa délégation de service public dans toutes ses dimensions. L'Ordre a ainsi l'ambition d'actualiser et dynamiser cette mission déléguée par l'Etat, en intégrant notamment les technologies de l'information et de la communication.

L'OGE travaille donc, en lien avec ses partenaires que sont l'Institut Géographique National, les services du Cadastre et de la Publicité foncière, les Notaires, les professions du bâtiment et de la construction ainsi que l'Association des Maires de France pour faire reconnaître le géomètre-expert comme un maillon indispensable de la chaîne de production de l'information géographique numérique foncière et environnementale.

L'Ordre souhaite ainsi favoriser la dématérialisation et la diffusion des données produites par la profession de géomètre-expert et étudier la faisabilité technique et financière d'un portail e-Foncier des données foncières et environnementales à l'échelle de la parcelle cadastrale. Cet engagement figure au point 6 de la charte que nous nous apprêtons à signer, Monsieur le

Ministre. Ce portail de données géoréférencées servira de support pour la mutualisation de l'ensemble des données foncières et des droits d'occupation des sols attachés. Patrick BÉZARD-FALGAS en a fait une présentation cet après-midi, et je tiens à le remercier pour l'énergie avec laquelle il conduit ce projet.

Une maquette numérique en 3 dimensions du portail e-foncier est actuellement testée par les géomètres-experts de la Région Midi Pyrénées. Cette maquette est en démonstration sur le Stand de l'OGE, je vous invite tous à la découvrir. Elle constitue une solution SIG consultable en Extranet et est, d'ores et déjà, fort appréciée des Notaires, agents immobiliers, collectivités territoriales et bien entendu géomètres-experts en tant qu'outil stratégique pour l'aide à la conception, à la modélisation, à la visualisation, à la décision et à la communication.

L'utilisation des technologies de pointe avec notamment la mise en service par la profession du réseau GPS TERIA de positionnement centimétrique temps réel sur l'ensemble du territoire national métropolitain - indépendamment de toute logique économique - représente un plus pour la qualité de service, à la fois en terme de précision mais aussi de cohérence en assurant un géoréférencement homogène sur l'ensemble du territoire national des travaux topographiques et foncières. Ce réseau permettra de faciliter en ce domaine les obligations réglementaires imposées aux collectivités telles que définies par les décrets du 26 décembre 2000 et 9 mars 2006.

Les données existent, les moyens techniques sont opérationnels, les prises de conscience sont effectives, il ne reste plus qu'à mobiliser les volontés de chacun des acteurs dans une logique de partenariat public-privé.

Le congrès de Strasbourg marque aussi le lancement de la carte à puce professionnelle. Ainsi, chaque membre de l'Ordre sera-t-il doté d'une carte à puce professionnelle, véritable outil de modernisation de l'exercice professionnel qui conduira dans un second temps ; à très court terme, à la mise en œuvre de la signature électronique, à l'authentification et la sécurisation des actes professionnels dématérialisés.

**Si, notre profession est en mouvement permanent pour répondre aux exigences sans cesse renouvelées de l'environnement au sein duquel elle évolue, elle engage aussi une véritable politique d'ouverture pour dynamiser ses compétences et gagner en influence, signe encore de notre vitalité !**

Tout d'abord ce 39ème congrès des géomètres-experts français est couplé aux premières assises des géomètres européens organisées en partenariat avec les deux organisations européennes de géomètres : le CLGE et GE. Cette initiative témoigne de notre désir d'accroître la notoriété et la visibilité de la profession de géomètre, tant en France qu'en Europe, de valoriser les activités et missions du géomètre dans la société européenne et d'affirmer sa place spécifique dans la société, l'économie et le marché européens.

Ensuite, avec ses partenaires européens, l'Ordre souhaite soutenir les principes de qualité de service et d'éthique professionnelle en mettant en avant les garanties apportées à la fois aux consommateurs et aux

pouvoirs publics ainsi que la nécessité de maintenir la délégation de service public pour une bonne administration foncière de l'Europe.

Les géomètres-experts sont également animés par la volonté d'étendre à l'ensemble des Etats membres de l'Union européenne l'adhésion à la plate-forme commune européenne mise en place sur la base d'un accord multilatéral à ce jour signé par une dizaine de pays, dont un certain nombre d'Europe de l'Est, pour que le niveau Master soit reconnu. Nous sommes soutenus en cela par notre ministère de tutelle.

Par ailleurs, l'Ordre a créé le 25 octobre 2007 une nouvelle association foncière internationale baptisée FIEF (France International Expertise Foncière) regroupant des experts de haut niveau venant d'horizons divers qui s'intéressent à la gestion du foncier et à l'export. Cette association présidée par François MAZUYER, Premier Vice-président de l'Ordre des géomètres-experts et rapporteur de ce congrès, a pour objet de mener des réflexions et actions dans le domaine du développement des territoires, de l'aménagement de l'espace et des politiques foncières, de mieux faire connaître le savoir-faire français et de favoriser le rayonnement de la France dans ces mêmes domaines.

Notre profession milite également avec les notaires en faveur de la promotion des professions juridiques françaises à l'international dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan d'appui à l'exportation des métiers du droit initié en mars 2006 par la Ministre délégué au Commerce extérieur, Madame Christine LAGARDE.

Notre profession assume aussi depuis le 24 novembre 2005 la Présidence de la FGF (Fédération des Géomètres Francophone) qui fédère une vingtaine de pays signataires de la déclaration de Rabat, tous animés par la volonté de créer un lieu d'échanges entre professionnels francophones, notamment suite à l'abandon de la langue française comme langue de travail au sein de la Fédération internationale des géomètres, et de promouvoir le géomètre comme un acteur incontournable de l'aménagement et du développement durable.

Très récemment et dans le cadre de l'entente entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Québec portant sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, j'ai procédé à la signature officielle d'une déclaration d'intention engageant l'Ordre des géomètres-experts et l'Ordre des arpenteurs-géomètres québécois. Cette déclaration nous engage à signer un protocole d'accord - à l'occasion du sommet de la Francophonie qui se déroulera dans la province du Québec en octobre 2008 - et dont l'objet sera de faciliter l'accès à l'exercice de la profession des ressortissants de la France et du Québec. La profession de géomètre-expert fait ainsi partie des 7 professions qualifiées dites "prioritaires" dans le cadre de cette entente et à ce titre, les représentants de l'OGE devraient participer au voyage présidentiel au Québec les 17 et 18 octobre prochains.



Enfin, en réponse à une sollicitation du chef de la mission économique de l'Ambassade de France à Moscou, une délégation de l'Ordre s'est rendue dans la capitale russe en mars dernier. En effet, les autorités russes préparent un texte de loi relatif à l'organisation professionnelle « auto-régulée et auto-réglémentée » des géomètres et ont manifesté un grand intérêt sur le retour d'expérience de la France en ce domaine. Ainsi, il est envisagé d'établir des relations régulières et de tisser des liens permanents de coopération entre l'OGE et ses homologues en Russie comme en témoigne la nombreuse délégation russe présente à ce congrès. Cette coopération devrait se concrétiser par la signature d'un protocole bilatéral.

A la demande du ministre de l'habitat et de l'urbanisme du Burkina Faso, l'Ordre vient également d'accompagner les géomètres ce pays dans l'élaboration d'un projet de Loi visant à créer un Ordre Burkinabé - Loi qui sera examinée avant le fin de l'année.

En outre, nous recevront fin septembre à leur demande les représentants du cabinet du Ministre belge des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique qui s'intéressent à notre organisation ordinale et aux dispositions de la Loi Carrez.

Cette ouverture de la profession dont nous sommes fiers, l'Ordre des géomètres-experts souhaite également la rendre concrète par le renforcement de la formation initiale et continue des géomètres-experts, afin de répondre aux exigences croissantes du métier et de garantir au consommateur une réelle qualité de service.

Ainsi, pour adapter nos actuels schémas de formation initiale et d'enseignement au système européen LMD (Licence Master Doctorat), de mieux prendre en compte la diversification de notre métier, et de prévenir les difficultés de recrutement et de renouvellement de nos effectifs, un projet de réforme et de modernisation du DPLG a été mis à l'étude, fin 2004, avec le concours actif des représentants des services de la DGUHC mais aussi du Ministère de l'Education Nationale et des établissements d'enseignement.

L'Ordre a élaboré un dossier fixant les conditions d'harmonisation des exigences qui seront imposées en terme d'accomplissement du stage d'exercice professionnel et d'acquisition de modules d'enseignement pour permettre aux candidats de niveau BAC + 5 années d'étude (équivalent Master), quel que soit leur profil ou leur origine, ingénieurs géomètres, ingénieurs généralistes, titulaires d'un master universitaire dans les disciplines du droit, des sciences humaines ou de la géomatique, d'accéder à l'inscription au tableau de l'Ordre.

Cette réforme est menée en concertation avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et notre ministère de tutelle, le MEEDDAT. Et, j'attends Monsieur le Ministre un soutien fort du Gouvernement dans ce projet pour pouvoir procéder aux modifications législatives et réglementaires qu'exige cette réforme du DPLG. Voilà près d'une année que ce dossier a été présenté et je n'ai pas à ce jour le sentiment qu'il ait fait l'objet d'une attention réelle de la part de nos interlocuteurs. La profession ne comprendrait pas que les plus hauts

politiques de ce pays ne nous accompagnent pas dans cette démarche d'ouverture de nos compétences.

Notre profession, je vous disais Monsieur le Ministre, est en perpétuel mouvement et réalise un effort d'ouverture considérable. Elle engage également un grand mouvement de réforme qui devrait l'impacter fortement. C'est une illustration de plus de notre volonté d'entretenir cette vitalité à laquelle nous sommes tant attachés.

Ainsi, une directive du Conseil supérieur de mars 1998 a rendu obligatoire la formation continue pour tous les géomètres-experts. Et, le Conseil supérieur vient de porter cette formation obligatoire à 5 jours de formation directe et 3 jours de formation indirecte par an, à compter du 1er janvier 2009. Il peut s'agir de formations obligatoires organisées par l'Ordre ou de formations initiées par d'autres instances professionnelles, de formations universitaires complémentaires, de spécialisations dans un domaine donné mais relevant toujours du champ de compétence du géomètre-expert. Le contrôle du respect de l'obligation de formation continue est exercé par les conseils régionaux de l'Ordre et des sanctions peuvent être prononcées en cas de manquement. Cette obligation de formation consacre notre engagement de performance, au service de l'intérêt des consommateurs.

L'Ordre travaille également activement à la transposition de la directive du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 relative aux services dans le marché intérieur, dite « Directive services » qui va impacter de manière significative l'organisation et l'administration de la profession à la fois en termes de simplification des procédures, de liberté d'établissement, de libre circulation des services, et surtout de garantie accrue de la qualité des services. Les principaux points qui font débat au sein de la profession portent actuellement sur le seuil minimum d'assurance, les règles de détention du capital, les formes juridiques imposées des sociétés, les activités d'entremise ou de gestion immobilière quant à leur caractère accessoire, l'agrément préalable de l'Ordre, et la caisse des règlements pécuniaires qui est obligatoire pour déposer les fonds pour compte de tiers, la notion d'établissement et l'influence que celle-ci peut avoir sur notre organisation concernant les bureaux secondaires et les permanences, la question relative à la suppression de l'interdiction d'installation du géomètre-expert ex-stagiaire.

Sur ce point précis, j'appelle votre attention Monsieur le Ministre. En effet, la directive services semble pouvoir mettre à mal les principes d'indépendance et de responsabilité, auxquels les professions libérales réglementées – parmi lesquelles figurent les géomètres-experts - sont attachées, en remettant en cause la détention majoritaire du capital de nos sociétés par des professionnels et en laissant les logiques financières s'emparer de nos modes d'exercice.

Savez-vous que nos homologues du Québec, pourtant réputés pour être plus libéraux que nous... européens, ont tenu à réserver la détention

majoritaire du capital social de leurs structures aux professionnels afin de préserver les principes de responsabilité et d'indépendance !

Je sais, pour ma part, qu'au lendemain des jeux olympiques la devise proposée par le baron de COUBERTIN - « Citius, Altius, Fortius » - est toujours de mise. Seulement, je crois que parfois la modération s'impose. Et, c'est bien tout le sens de mon propos, Monsieur le Ministre, que de vous exhorter à défendre un modèle qui allie efficacité économique et le respect, tant des professionnels en exercice que des consommateurs ! Je ne peux imaginer que le Gouvernement que vous représentez puisse être insensible à nos arguments.

**Enfin, Monsieur le Ministre, et pour toujours soutenir et entretenir sa vitalité notre profession explore et innove.**

L'une des propositions qui avait été formulée à l'occasion de notre 38ème congrès national de juin 2006 en vue de lutter contre la rétention foncière et fluidifier le marché préconisait la mise en place d'une nouvelle procédure, le PUP (projet urbain partenarial). Ce projet vise notamment à redonner la main aux élus en urbanisme opérationnel pour leur permettre de mettre en adéquation stratégie d'aménagement du territoire et réalisation d'opération d'aménagement. Il s'agit d'un instrument très simple d'urbanisme opérationnel destiné à lutter contre la pénurie de foncier en facilitant l'ouverture à l'urbanisation des terrains communaux et en permettant à tous les maires, surtout dans les communes rurales et dans les petites villes, de lancer facilement des opérations d'intérêt général et de les financer.

Cette proposition qui avait à l'époque recueilli l'adhésion et le soutien de l'Association des Maires de France et qui a été depuis intégrée dans la contribution de l'Ordre pour le Grenelle de l'Environnement lancé par le MEDAD et portée auprès du Conseil national de l'habitat dans le cadre du groupe de travail sur la mobilisation des terrains, a été reprise en filigrane par le Président de la République, lors de son discours à Vandoeuvre les Nancy le 11 décembre dernier, lorsqu'il évoque la « réforme des procédures d'aménagement avec une implication plus grande des aménageurs privés ». Le PUP est, par ailleurs, repris dans le projet de loi de mobilisation, pour le logement et de lutte contre l'exclusion présenté par Mme BOUTIN devant le Conseil des ministres le 28 juillet dernier, et je m'en félicite. Je regrette cependant qu'aucune déclinaison opérationnelle du PUP n'ait été prévue dans ce projet de Loi. Aussi, L'OGÉ envisage-t-il de proposer des amendements à ce texte afin d'améliorer les dispositifs présentés, notamment en adaptant la procédure d'AFU et en proposant une AFU d'initiative communale dont le Maire serait l'acteur principal et qui permettrait de restructurer le foncier.

La réforme des autorisations d'urbanisme, qui est entrée en vigueur le 1er octobre dernier, a généré une amélioration significative des procédures d'instruction et une meilleure garantie du respect des délais par les services de l'Etat. Elle a aussi et surtout contribué à promouvoir les opérations de lotissement en tant que projets urbains à part entière conçus comme de véritables « morceaux de ville ». Attachée à associer une approche qualitative à l'acte de bâtir et de construire, notre profession a développé une démarche méthodologique prenant en compte les préoccupations paysagères, architecturales et environnementales et organisant un véritable cadre de vie.

Notre profession qui a su anticiper sur la date d'entrée en vigueur de la réforme en impulsant, dès le début de l'année 2007, une démarche nationale de formation obligatoire à destination de ses 2000 membres. Et, l'OGÉ fait aujourd'hui partie du comité de suivi mis en place en octobre 2007 par le MEEDDAT. Nous proposons enfin un accompagnement des nouveaux élus du scrutin municipal dans le cadre des actions de formation initiées par l'Association des maires de France et des universités des nouveaux maires organisées par MAIRIE 2000.

Par ailleurs, l'Ordre se félicite de la mission de réécriture complète et par voie d'ordonnance du Code de l'urbanisme confiée, par le Président de la République, au ministre de l'Écologie Jean-Louis BORLOO. Les géomètres-experts sont d'ores et déjà associés à ces travaux dans le cadre du projet de Loi « Grenelle II ». J'appelle à nouveau votre attention, Monsieur le Ministre, pour que cette réécriture, ou tout autre texte – et je pense en particulier au texte qui devrait procéder à aux ajustements nécessaires à la bonne mise en œuvre de la réforme des autorisations d'urbanisme - ne porte pas atteinte à la garantie qu'offre la procédure de bornage dès le premier détachement de lot. C'est une avancée significative qui permet de sécuriser la transaction et d'apporter une garantie à l'acquéreur. Une remise en cause de ce principe serait vécue comme une régression ! Permettez-moi, sur ce point, d'aller jusqu'à reprendre les conclusions du congrès des notaires à Lyon qui préconisaient d'élargir l'obligation de bornage à tout terrain à bâtir, en déconnectant cette obligation de toute procédure d'autorisation administrative.

Enfin, notre profession s'est mobilisée sur la problématique relative à la qualité des formes urbaines en conciliant développement durable et préservation du cadre de vie et de l'environnement. A cet égard, le CERTU a publié en début d'année un ouvrage préfacé par Mme Christine BOUTIN, Ministre du Logement et de la Ville, réalisé par la commission urbanisme de l'Ordre permettant de formaliser les critères pour tendre vers la qualité de la forme urbaine. Cette étude propose une approche méthodologique visant à dégager, à partir d'opérations exemplaires, des critères unitaires et qualitatifs susceptibles d'être déclinés à l'acte de construire. Un prochain ouvrage centré sur la problématique des éco quartiers est en projet.

L'Ordre des géomètres-experts a bien évidemment apporté sa contribution, à l'automne dernier, au Grenelle de l'environnement en développant des propositions pragmatiques et des pistes de réforme afin de nourrir la réflexion du groupe de travail n°1 centré sur la problématique de la lutte contre les changements climatiques et de la maîtrise de l'énergie.

**C'est donc naturellement, Monsieur le Ministre, que les géomètres-experts s'apprêtent à mettre en œuvre la charte que nous allons signer ensemble dans quelques instants.**

Luc Ferry, dans son ouvrage « Le nouvel ordre écologique », analyse les dérives écologiques et met en évidence leurs dangers. Sa publication a



suscité de vives réactions. Le débat sur les risques de l'écologie extrême dérangerait-il ? Pour ma part, je crois qu'il était du ressort d'un philosophe de poser la question. Et, je peux vous assurer que sur la question de la philosophie écologique, la position de l'OGE est sans appel : l'homme est centre de tous nos intérêts. Là comme ailleurs, la modération est de mise, car les extrémismes sont toujours plus porteurs de peur que d'espoir !

C'est animé d'une envie d'espérer en l'avenir et en l'homme que l'Ordre a élaboré une charte d'engagement des géomètres-experts en faveur du développement et de l'aménagement durables qui a pour objet de définir les bonnes pratiques environnementales à mettre en place en vue de conduire des aménagements de qualité.

Mis au point en collaboration avec les services du MEEDDAT – que je tiens à remercier tout particulièrement - ce texte qui comporte 10 engagements ambitieux de la profession en matière d'aménagement durable et des leviers de progrès déclinant des bonnes pratiques de nature déontologique et méthodologique en vue de conduire des aménagements de qualité et pérennes sur le long terme.

Parmi ces dix points, figure l'élaboration d'un document stratégique type « Agenda 21 » de la profession. A partir d'un diagnostic portant sur l'ensemble des activités du géomètre-expert, cet « Agenda 21 » permettra d'identifier des leviers de progrès, des instruments de mesure qualitatifs et quantitatifs des progrès réalisés, pour aboutir enfin à la réalisation d'un programme d'actions orienté vers le développement durable et décliné en moyens et engagements financiers. Dans le même temps nous allons procéder à la réécriture de notre guide des prestations qui sera décliné en charte de qualité.

Notre profession entend, par cette démarche symbolique, généraliser l'approche environnementale et de développement durable dans

l'ensemble des cabinets, pour toutes les opérations d'aménagement du territoire situées en secteur urbanisé ou rural, en matière de planification urbaine mais aussi en matière de gestion des immeubles et copropriétés, d'ingénierie et de maîtrise d'œuvre, ou tout autre activité... Et, même si je n'ignore pas que cette démarche est déjà opérationnelle dans de nombreux cabinets qui ont mis en place les compétences nécessaires en interne ou qui interviennent déjà dans le cadre d'équipes pluridisciplinaires.

Cette charte n'est pas un catalogue de propositions, mais un engagement fort qui va lier chaque membre de l'Ordre puisque nous inviterons les géomètres-experts à l'afficher dans leurs cabinets.

Il s'agit d'inscrire la profession de géomètre-expert dans une véritable dynamique de développement durable et de participer collectivement au grand défi qui nous attend, celui de rendre l'avenir possible.

A ce titre, Monsieur le Ministre, je souhaiterais vous dire combien les géomètres-experts sont satisfaits et honorés de la mission de conseil auprès des collectivités que cette charte nous confie dans le cadre des études d'impacts et d'incidences, et plus globalement de la reconnaissance de notre savoir-faire en matière d'aménagement.

Permettez-moi alors, en conclusion, de vous témoigner notre engagement à vos côtés. Le réchauffement climatique et la disparition

progressive de la biodiversité dus à l'action humaine, à notre mode de vie et de consommation, placent aujourd'hui l'environnement au cœur des sujets prioritaires à l'échelle locale et mondiale. Pas un jour, ou presque, sans que les médias ne se fassent l'écho d'un dérèglement climatique, d'une grave pollution, du risque de disparition d'une espèce. Pourtant, même si 9 français sur 10 se déclarent préoccupés par la protection de l'environnement, il existe un réel décalage entre cette sensibilité et les pratiques. Les géomètres- experts doivent inscrire leur action dans cette perspective. Notre contribution au Grenelle de l'environnement atteste de cette volonté. Notre participation active à la gestion et à l'aménagement de l'espace mais aussi au développement urbain doit s'inspirer de cette priorité tournée vers l'homme et la nature. Et, c'est bien l'esprit qui anime notre profession lorsqu'elle s'engage à signer à vos côtés une charte de mobilisation des géomètres-experts en faveur du développement durable.

Soyez assuré, Monsieur le Ministre, de la volonté qui nous anime de tout mettre en œuvre pour faire des géomètres-experts, les experts d'un monde durable !